

LES AIDES ATTRIBUÉES



Hébergement & restauration

Les frais de restauration et d'hébergement seront pris en charge par le CFAA à hauteur de **6€ par nuit et 3€ par repas**.



Aide au permis

Tout apprenti de **plus de 18 ans** qui se prépare aux épreuves du permis B peut demander une **aide financière** par l'intermédiaire de son CFA. Le montant de l'aide est de **500€**.

Contactez votre assistante administrative ou le coordonnateur de l'apprentissage de votre UFA.



Carte « étudiant des métiers »

Avantages et **réductions** tarifaires (cinémas, transports en commun, etc.)

Valable sur **l'ensemble du territoire** pour toute la durée du contrat d'apprentissage.

Remise par le CFAA.

LES AIDES ATTRIBUÉES



Aide au 1^{er} équipement

Équipement Protection

Individuelle (EPI) : dotation obligatoire par l'employeur (sécurité du salarié)

Équipement informatique : prêt d'un ordinateur par le CFAA

1^{er} équipement professionnel pris en charge par l'OPCO (financier de l'apprentissage) : tenue de travail, mallettes, outils ...



Fonds de solidarité

Une **aide financière** est offerte aux **apprentis en difficulté** ayant des besoins spécifiques

Conditions : avis d'imposition ou de non-imposition + attestation des prestations familiales CAF de moins de 3 mois + facture

S'adresser à la médiatrice pour plus d'informations et pour constituer le dossier.



Aide à la mobilité européenne

Faire une **expérience de mobilité professionnelle à l'étranger** pour développer ses compétences et favoriser son insertion

Le dossier de demande de financement est élaboré par la référente mobilité et l'équipe pédagogique

Co-financement entre le CFAA et la Région Occitanie et/ou les OPCO